



## CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE ET LOIRE

### PLAN DE SOUTIEN AUX MUSIQUES ACTUELLES

23 AVRIL 2010

#### I LES MUSIQUES ACTUELLES EN INDRE ET LOIRE

##### **A L'état des lieux**

Un état des lieux des musiques actuelles en Indre et Loire a été réalisé par la FracaMa (Pôle régional musiques amplifiées Centre) en collaboration avec Gérard Keryjaouën et l'appui de l'association Tous en Scène pour le compte du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

Il est important de noter que 37% des groupes de la région sont situés dans le département (1 groupe pour 1252 habitants, contre 1 pour 2000 au niveau national). 68% des structures sont associatives.

Un des constats marquants de cet état des lieux est celui du peu de présence des musiques actuelles sur le territoire rural départemental en termes de :

- lieux de ressources et moyens d'accompagnement des groupes
- formation aux musiques actuelles (66% des structures de formation se situent dans l'agglomération, et plus de la moitié des communautés de communes n'ont aucun dispositif de formation dans le champ des musiques actuelles)
- moyens de répétition (matériel, équipement...)
- structures de diffusion (près de la moitié des communautés de communes n'a aucun organisateur régulier de concerts)

##### **B Les soutiens du Conseil Général existants**

Les musiques actuelles sont déjà présentes dans le cadre des soutiens du Conseil Général à la musique, puisqu'elles représentent environ 20% du budget musique (2009), répartis comme suit :

- Bateau Ivre (diffusion) : 6% [de l'enveloppe musiques actuelles]
- Petit Fauchoux (diffusion) : 33%
- Jazz à Tours (enseignement spécialisé) : 21%
- Tous en scène (enseignement spécialisé) : 4%
- Festivals et manifestations de toutes dimensions (Jazz en Touraine ; Aucard de Tours ; Les Courants, le Cosmopolite...) : 31,5%

Par ailleurs, dans le cadre de l'aide à l'emploi associatif, presque 18% des associations concernées en 2009 étaient issues du secteur des musiques actuelles.

## **II UN PLAN DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX MUSIQUES ACTUELLES**

### **A Objectifs généraux du plan**

**Il s'agit de mettre en place une politique culturelle pour le secteur des musiques actuelles sur le territoire départemental, parallèlement à la réponse aux demandes pour des projets qui couvrent une partie des besoins du secteur.**

**Ce plan de soutien reposera en particulier sur le nécessaire équilibre territorial du développement des musiques actuelles en Indre et Loire.**

Le rapport Keryjaouen définit 3 axes de soutien :

- axe A : mise en place d'un pôle ressource
- axe B : participer au financement des emplois
- axe C : soutenir l'ensemble du secteur par des mesures financières ou logistiques

Il est proposé de considérer, au-delà des aides déjà apportées aux musiques actuelles, **5 objectifs** :

**OBJECTIF N° I** Le développement de la ressource et de l'accompagnement sur les territoires

**OBJECTIF N°II** Le développement, **en lien avec le schéma départemental des enseignements artistiques**, axe fort de la politique départementale :

**A/** de la formation des directeurs et professeurs des écoles de musique

**B/** des cursus ou projets divers dans le champ des musiques actuelles au sein des écoles

**C/** de l'accompagnement des groupes en partenariat avec les structures ressource et les spécialistes du secteur

**D/** des musiques actuelles au collège en partenariat avec les spécialistes du secteur

**OBJECTIF N III** Le développement de la diffusion

**A/** **en lien avec les structures soutenues** par le Conseil Général

**B/** par un ou des **festivals** portés plus particulièrement par le Conseil Général

**C/** par l'organisation de **résidences** sur les territoires

**OBJECTIF N°IV** Le soutien à l'investissement

**A/** pour des équipements structurants

**B/** pour l'équipement des studios ou espaces de répétition existants

**C/** pour la réhabilitation ou la construction de studios de répétitions

**OBJECTIF N°V** La pérennisation des structures associatives par l'aide à l'emploi

Des objectifs de développement de la production phonographique, de la promotion des artistes, des moyens d'enregistrement pourront bien sûr être intégrés au plan à moyen terme.

## B Des actions dès 2010

**OBJECTIF N° I** Le développement de la ressource et de l'accompagnement sur les territoires

### **ACTION 1** Le soutien au Pimant, Pôle Information des Musiques Actuelles en Indre et Loire

*A/ Ce qu'a mis en place cette structure depuis 10 ans*

Cette structure a été créée en 1998 à l'initiative de radio Béton. Identifiée par le secteur comme entité structurante, elle a permis

- de répondre aux besoins des groupes sur les questions de législation, de comptabilité associative, de propriété intellectuelle, de régie d'événements musicaux ou de rémunération des artistes,
- d'accompagner des collectivités dans le montage de projets musiques actuelles,
- de mettre en place un dispositif de formation à destination des groupes, INITIA'SON,
- d'organiser des soirées « Permis de Jouer », découvertes de formations musicales locales une fois par mois.

Enfin, le Pimant a été le relais départemental de la FRACAMA, fédération régionale des acteurs culturels et associatifs des musiques actuelles.

*B/ La situation actuelle*

Porté jusqu'à présent par radio Béton, sans aucun autre soutien qu'un CAP ASSO qui prend fin en mars – mais peut être renouvelé – et des aides ponctuelles, le Pimant ne peut plus continuer à assurer ses missions sans un soutien des collectivités publiques. Il s'agit donc pour le Conseil Général de positionner l'association sur des missions en adéquation avec le plan de soutien aux musiques actuelles.

*C/ Le soutien du CG au Pimant*

**Le Pimant sera donc le relais du Conseil Général sur le territoire, en particulier hors agglomération**, sur les champs de

- **la ressource et l'accompagnement des groupes, au travers par exemple de points info-ressource sur le territoire**, parallèlement à la poursuite de tout le travail déjà en cours dans ce domaine par la structure. L'idée d'une collaboration puis d'une éventuelle fusion avec la SMAC de Joué les Tours, une fois celle-ci ouverte, est partagée par les deux parties.
- **la formation pour les groupes / accompagnement administratif-INITIA'SON**, cf ci-dessus

- la diffusion sur le territoire de groupes du département, en collaboration avec la SMAC et les différents réseaux de diffusion du département
- le maillage et la coordination des acteurs et des actions sur le territoire en partenariat avec le Conseil général, et avec la FRACAMA – le Conseil d'Administration du Pimant regroupant de plus en plus d'acteurs des musiques actuelles du département

L'aide au Pimant se concrétisera via

- l'aide à l'emploi associatif
- une aide de la ligne « culture » sur les missions de ressource, d'accompagnement et de relais sur le territoire.

Un cofinancement du Pimant avec la Région, tant sur le champ de l'emploi que du développement des missions territoriales, est en cours.

- la question d'un lieu d'hébergement du Pimant pour deux à trois ans sera étudiée par le Conseil Général avec l'ensemble des partenaires.

**OBJECTIF N°II** Le développement, **en lien avec le schéma départemental des enseignements artistiques**, axe fort de la politique départementale :

**A/** de la **formation des directeurs et professeurs des écoles de musique**

**ACTION N 2** Mise en place d'un plan de formation sur 3 à 5 ans des directeurs et professeurs des écoles de musique du territoire sur les musiques actuelles. Une collaboration avec le CNFPT et UNIFORMATION est envisagée sur ce champ.

**B/** des **curus ou projets divers dans le champ des musiques actuelles au sein des écoles**

**ACTION N°3** Les critères d'attribution des aides aux écoles de musique ont été redéfinis, intégrant notamment celui de la prise en compte des musiques actuelles

Un accompagnement sous diverses formes sera mis en œuvre.

**C/** de l'**accompagnement des groupes** en partenariat avec les structures ressource et les spécialistes du secteur

**ACTION N°4** Un accompagnement technique et artistique sur le territoire de 6 groupes repérés en collaboration avec les écoles de musique, le Pimant, en

faisant intervenir des spécialistes du secteur. Des concerts de fin de session d'accompagnement seront organisés sur le territoire.

D/ des musiques actuelles au collège en partenariat avec les spécialistes du secteur

**ACTION N°5** Mise en place d'ateliers de sensibilisation dans 4 collèges du territoire, à raison de 30h par collège, en collaboration avec les professeurs d'éducation musicale, les écoles de musique, les spécialistes du secteur et l'Inspection Académique.

**OBJECTIF N°III** Le développement de la diffusion

A/ en lien avec les structures soutenues par le Conseil Général

**ACTION N°6** Il sera demandé aux acteurs territoriaux avec lesquels le CG a un contrat de développement culturel d'intégrer dans leur saison un ou deux concerts de groupes de musiques actuelles du 37. Un travail avec le Pimant et les différents réseaux de diffusion sera mis en place.

Une attention particulière sera portée à la place des musiques actuelles dans les monuments du Conseil Général et pour les événements pilotés par le Conseil Général.

B/ par un ou des festivals portés plus particulièrement par le Conseil Général

**ACTION N°7** Un festival phare du département dans un monument du Conseil Général : Terres du Son.

C/ par l'organisation de résidences sur les territoires

**ACTION N°8 (2011)** Un fonds pour soutenir les résidences en milieu rural, qui aboutiront à une répétition publique ou à un concert, sera mis en place.

**OBJECTIF N°IV** Le soutien à l'investissement

A/ pour des équipements structurants

**ACTION N°9** L'investissement du Conseil Général dans la construction de la nouvelle scène communautaire des musiques actuelles, portée par Travaux Publics, dans le cadre du contrat d'agglomération.

B/ pour l'équipement des studios ou espaces de répétition existants

**ACTION N°10** Le Conseil Général répondra autant que possible, dès 2010, aux demandes en matériel ou en instruments musiques actuelles, dans les écoles de musique ou en dehors

C/ pour la réhabilitation ou la construction de studios de répétitions

**ACTION N°11 (2011)** Un travail avec Val Touraine Habitat va être mené pour réfléchir à la création d'un studio de répétition, en portant une attention

particulière au fait que la création d'un studio suppose d'en prévoir le fonctionnement par la suite (lieu habité, mise à disposition de matériel, accompagnement...).

**OBJECTIF N°V** La **pérennisation** des structures associatives par l'aide à l'emploi

**ACTION N°12** Une attention particulière sera portée aux acteurs des musiques actuelles ayant un intérêt départemental.

**Des réunions de travail seront mises en place par champ d'actions, selon les besoins que la mise en œuvre concrète de ces actions nécessitera**

## C Des moyens dès 2010

L'enveloppe en **fonctionnement** consacrée aux mesures nouvelles pour les musiques actuelles s'élèvera en 2010 à environ

**90 000 €**, dont :

50 000 € pour

\*développer les **mesures du plan**

\*répondre aux **nouvelles demandes**

40 000 € d'aide à l'**emploi**.

Cette enveloppe vient s'ajouter aux 295 000 € de partenariats déjà existants.

La **valorisation des différents apports en nature** (mise à disposition de lieux - un local de 25 à 30m<sup>2</sup> sera mis à disposition du Pimant sur 2 à 3 ans - ou monuments, logistique, communication...) complète de façon non négligeable ces différentes enveloppes.

En **investissement**, **20 000 €** sont prévus en 2010, qui viennent s'ajouter aux 1 350 000 € prévus pour la construction de la scène communautaire des musiques actuelles dans le cadre du contrat d'agglomération.